

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : Création d'un comité consultatif environnement

Rapporteur : Joseph FORES

Dans le souci de favoriser la participation aux réflexions et aux projets communaux, notamment dans le cadre de l'Agenda 21 et de la révision du PLU, il est proposé de créer deux comités consultatifs relatifs aux domaines spécifiques de l'environnement et de l'agriculture.

La précédente commission environnement était composée de huit membres élus et d'associations agréées soit Environnement 56, Tarz Héol, Eaux et rivières et Bretagne vivante.

Il est donc proposé de désigner les membres de ce comité, soit :

- Les membres élus
- Les représentants des associations :
 - Eaux et rivières
 - Environnement 56
 - SEPNB – Bretagne vivante
 - Tarz Heol
 - UMIVEM

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission, « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, et à l'unanimité (six abstentions),

- DECIDE de créer ce comité consultatif environnement ;
- DESIGNER les associations : Eaux et rivières, Environnement 56, SEPNB – Bretagne vivante, Tarz Heol – UMIVEM comme faisant partie dudit comité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,

Joseph FORES